

Ressources Humaines  
-----  
Développement Professionnel  
-----  
Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière  
-----  
DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0106

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs d'études, en sa séance du lundi 8 novembre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **ingénieurs d'études** au titre de l'année 2022 :

### 25 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00517698	BAUDELIN Cédric	AI	A	US6	COLLET Xavier	Occitanie Pyrénées
00536969	BERTINO Khadija	AI	J	U1148	LETOURNEUR Didier	Paris IDF Centre-Nord
00503048	DALIGAULT Sébastien	AI	C	CERMEP	ZIMMER Luc	Auvergne-Rhône-Alpes
00543166	DIAGNE Couly	AI	J	DR	CHAMBELIN François	Paris IDF Centre-Nord

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00525505	FORT Corentin	AI	J	U1127	BRICE Alexis	Paris IDF Centre-Est
00203658	GAUGAIN Eric	AI	J	DR	CAVILLE Jacques	Occitanie Méditerranée
00008806	GIROUD Pascale	AI	J	U1208	DEHAY Colette	Auvergne-Rhône-Alpes
00008552	HENRIQUET Corinne	AI	A	U1194	SARDET Claude	Occitanie Méditerranée
00200771	HOFFERT-NICOLAI Carole	AI	J	U1081	GILSON Eric	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00503894	JAMES Samantha	AI	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00503591	JOUAS Patricia	AI	J	U1241	CLEMENT Bruno	Grand Ouest
00017296	LAGARDE Véronique	AI	G	DR	CHAUDONNERET Camille	Paris IDF Centre-Est
00506176	LEROUX Bertrand	AI	A	U1189	DELHEM Nadira	Nord-Ouest
00506502	LESOEUR Julie	AI	A	U1229	GUICHEUX Jérôme	Grand Ouest
00457320	LOIZON Emmanuelle	AI	A	U1060	VIDAL Hubert	Auvergne-Rhône-Alpes
00510717	MAGNAN Mélanie	AI	A	U1137	DENAMUR Erick	Paris IDF Centre-Nord
00007895	MARTIN Elisabeth	AI	A	U1113	FREUND Jean-Noël	Est
00505581	MARTINI Sophie	AI	G	DR	NOBILE Dominique	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00204305	PERCHE Aude	AI	J	U1209	HAINAUT Pierre	Auvergne-Rhône-Alpes
00013432	POIREL Odile	AI	A	U1130	CHNEIWEISS Hervé	Paris IDF Centre-Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00012556	ROMER Mirella	AI	J	DAF	CRUZOL Laurianne	Administration du siège
00500855	SCHALLER Fabienne	AI	A	U1249	COSSART Rosa	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00437156	SCHUBEL Françoise	AI	J	U1258	DARDEL Frédéric	Est
00012721	SERVAIN VIEL Sophie	AI	A	US31	DOMERGUE Valérie	Paris IDF Sud
00204726	SIQUIER-PERNET Karine	AI	A	U1163	LYONNET Stanislas	Paris IDF Centre-Nord

Fait à Paris, le **26 NOV. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.